

FAQ du Master en expertise comptable et fiscale

1. C'est quoi un Master en alternance ?

Il s'agit d'un Master 120 crédits organisé en 2 ans comportant des cours en auditoire et une partie stage en entreprise importante (45 semaines de stage à raison de 3 jours par semaine = +/- 1.000 heures de stage !) (50% de journées de cours en auditoire + 50% de journées en stage en entreprise)

2. Ce Master est organisé en codiplomation. Cela veut dire quoi ?

Ce Master est coorganisé par 3 institutions bruxelloises, renommées dans le domaine de la formation comptable et fiscale, reconnues par la Fédération Wallonie-Bruxelles : la Haute Ecole Francisco Ferrer (= HEFF), la Haute Ecole Lucia de Brouckère (= HELdB) et une institution de promotion sociale (= l'EPFC).

3. Quel diplôme faut-il pour pouvoir s'inscrire au Master en expertise comptable et fiscale ?

Vous devez avoir réussi un baccalauréat en comptabilité (peu importe l'option). Outre les bacheliers en compta, ont également accès au Master en expertise comptable et fiscale :

- Bachelier en gestion de l'entreprise
- Bachelier en sciences économiques et de gestion
- Bachelier en sciences de gestion
- Bachelier en sciences économiques, orientation générale
- Bachelier : ingénieur commercial
- Bachelier : ingénieur de gestion

Est également admis, un diplôme équivalent obtenu dans une autre communauté ou une équivalence d'un de ces titres, obtenu à l'étranger et dont la Fédération Wallonie-Bruxelles vous a officiellement octroyé l'équivalence. Les équivalences de niveau ne permettent pas nécessairement l'inscription dans la section.

4. Comment dois-je faire pour m'inscrire ?

Les inscriptions se font en ligne via le site internet Ferrer, onglet « je m'inscris » en haut à droite.

5. Quel est l'horaire de cours ?

Les cours sont principalement organisés en deuxième partie d'après-midi et/ou en soirée. A partir du deuxième semestre, les cours sont organisés uniquement les lundis et mardis (et exceptionnellement le samedi matin) pour vous permettre d'aller en stage les mercredis, jeudis et vendredis.

6. Puis-je obtenir des dispenses de cours ?

Oui si vous avez suivi et réussi un cours identique (contenu, nombre de crédits) dispensé au niveau Master (= niveau 7 européen).

7. L'école m'impose-t-elle mon lieu de stage ou je dois trouver mon lieu de stage par moi-même ?

Nous organisons des ateliers de préparation et de soutien à la recherche de votre lieu de stage mais c'est à vous à finaliser votre recrutement par une entreprise.

8. Les stages sont-ils indemnisés ?

Oui, à minimum 50% du RMMM (= Revenu Minimum Moyen Mensuel Garanti), soit approximativement +/- 11€ (en 2023) par heure de travail. Ce montant est indexé chaque année et constitue un minimum ! Cela correspond à +/- 90€ par journée de travail, soit +/- entre 800€ et 1.100€ par mois selon le nombre de jours de travail effectif dans le mois, soit +/- 12.000€ sur la durée de votre stage. Comme il s'agit d'une indemnité de stage, dans la majorité des cas, il n'y aura ni retenue ONSS, ni retenue précompte professionnel.

9. Et si je travaille déjà dans le secteur de la compta, puis-je « valoriser » mon travail comme lieu de stage ?

Oui, si les tâches que vous accomplissez sont de niveau expertise comptable ou peuvent être progressivement upgradées vers un niveau expertise comptable.

Joindre, par mail, votre contrat de travail valable pour la période des stages.

10. Est-il possible de réaliser mon stage dans ma propre entreprise en tant qu'indépendant ?

Oui, si vous avez un statut indépendant à temps plein depuis minimum 3 ans et que les tâches que vous accomplissez sont de niveau expertise comptable ou peuvent être progressivement upgradées vers un niveau expertise comptable.

11. Mon maître de stage entreprise doit-il être lui-même expert-comptable ?

Idéalement, votre tuteur en entreprise(s) doit être expert-comptable certifié ITAA et exercer dans la profession depuis minimum 5 ans. Mais votre tuteur en entreprise(s) peut également être réviseur d'entreprises, directeur comptable, directeur financier ou disposer d'une expérience importante en comptabilité, fiscalité, audit. Si votre tuteur n'est pas expert-comptable certifié ITAA avec 5 ans minimum d'expérience, vous ne pourrez pas valoriser vos stages dans le cadre des 3.000 heures de stage pour devenir vous-même expert-comptable certifié ITAA !

12. Quand commence le stage ?

Le stage ne commence pas dès le début de l'année scolaire pour permettre à tous les étudiants de renforcer ses connaissances en comptabilité, fiscalité, audit, expertise, ... Le stage ne commence qu'à partir du deuxième quadrimestre (= au 1^{er} février).

13. Qu'en est-il pour les mois de juillet et août ?

Le stage est interrompu en juillet et août.

14. Si je trouve un lieu de stage potentiel, quel document dois-je compléter ?

Il convient de compléter le document « Proposition de stage » disponible sur le site de la HEFF, onglet Master en expertise comptable et fiscale. Merci de compléter le document de façon très lisible. En première colonne, vous indiquez vos coordonnées personnelles.

Demandez au tuteur en entreprise de compléter la deuxième colonne et la liste des tâches

qui vous seront confiées. N'oubliez pas qu'il doit s'agir de tâches de niveau expertise-comptable ! Signez et faites signer le responsable de l'entreprise. Envoyer par mail le document parfaitement complété à votre coordinateur :

Pour les étudiants issus de la Haute Ecole Francisco Ferrer (HEFF) : Monsieur Patrick De Saulnier : patrick.desaulnier@he-ferrer.eu

Pour les étudiants issus de l'Enseignement de Promotion et de Formation Continue (EPFC) : Monsieur Mohamed Ben Hsain Lachiri : mobenshain@epfc.eu

Pour les étudiants issus de la Haute Ecole Lucia de Brouckère (HELdB) : Madame Anne Lemaire : anne.lemaire@cnldeb.be

Pour les étudiants diplômés en Belgique : sélectionnez un coordinateur dans la liste ci-dessus.

Pour les étudiants diplômés hors Union européenne : voir question 15

Lorsque votre stage sera accepté par votre superviseur de l'établissement d'enseignement supérieur, nous vous enverrons par mail les documents à compléter. Ces documents sont indispensables pour valider votre inscription !

15. Et pour les étudiants hors Union européenne ?

Pour les modalités spécifiques d'inscription pour les ressortissants hors Union européenne, vous devez directement contacter le service des inscriptions de la HEFF :

ÉTUDIANTS HORS UE

INFORMATIONS PRÉALABLES

Bien que vous soyez ressortissant d'un pays tiers à l'Union européenne, vous pourriez être considéré comme **assimilé** à un étudiant de l'Union européenne.

Afin de savoir à quelle catégorie vous appartenez, et ainsi savoir quelle procédure suivre pour vous inscrire, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes : [Suis-je assimilable à un étudiant de l'Union européenne ?](#)

[Je suis assimilable](#) >

[Je ne suis pas assimilable](#) >

COORDONNÉES

Alizée SIMAL
Responsable

Jérémie PIETERS

Site Palais du Midi
1^{er} étage, locaux 140-141
4 rue de la Fontaine
1000 Bruxelles

+322 279 58 10

heff.inscriptions@he-ferrer.eu

Vous trouverez plus d'informations sur notre site, ou en contactant le service des inscriptions (02 279 58 10 – heff.inscriptions@he-ferrer.eu)